

## Probleme de Voisinage, que puisse faire s'il porte plainte

## Par Julien48, le 20/04/2013 à 22:04

Bonjour, j'habite dans un studio au 2e Etage, et récemment j'ai invité des amis chez moi dans la journée, l'un de a jeté a fait tombé une bouteille d'eau d'1 litre en plastique par la fenêtre. Cette bouteille a atterri apparemment sur la voiture de mon voisin, celle ci serait "cabossé", en sortant de chez moi, mon voisin et ces collègues nous ont posé des questions sur cette bouteille, ils était dehors lorsque la bouteille est tombé, ils nous ont posé des questions puis voyant que c'était nous ils nous ont traité de "batard, connard etc..."

Quesque je risque ci celui ci porte plainte contre moi ?

Il ne me connait pas mais a vu de quelle endroit la bouteille est tombé.

Pensez vous qu'il va porté plainte ?

Et aussi, pensez vous qu'une bouteille d'eau d'1 litre pleine tombé du 2e étage puisse cabossé une voiture ?

Par Julien48, le 21/04/2013 à 12:14

Merci de m'aide s'il vous plait

## Par **miyako**, le **21/04/2013** à **23:06**

Bonsoir, si la voiture est cabossée ,c'est vous qui devrez payer la réparation . amicalement vôtre suji KENZO

## Par Visiteur, le 23/04/2013 à 12:49

[citation]Pensez vous qu'il va porté plainte ? [/citation]

comment vous qu'on le sache?

Faites marcher votre assurance familiale ou quelque chose dans ce genre...